

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 octobre 2016

PLF 2017 - (N° 4061)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° I-CF25

présenté par

M. Tardy, M. Saddier et Mme Duby-Muller

ARTICLE 13

I. – Supprimer l’alinéa 10.

II. – En conséquence, supprimer l’alinéa 17.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les arguments en faveur de la suppression de l’amortissement exceptionnel des logiciels acquis par les entreprises sont trop peu développés et étayés pour envisager sa suppression pure et simple.